



# Trans Jura Vol Libre



CLUB DE PARAPENTE DU HAUT-DOUBS

# Sommaire

<a href="#">Bienvenue chez nous !</a>	3
<a href="#">À propos de nous</a>	5
<a href="#">Le bureau</a>	7
<a href="#">Nos objectifs et engagements</a>	9
<a href="#">Nos décollages</a>	11
<a href="#">Nos atterrissages</a>	16
<a href="#">Les coordonnées GPS des décos et attéros</a>	21
<a href="#">L'arrêté de protection de biotope au Mont d'Or</a>	23
<a href="#">L'espace aérien</a>	25
<a href="#">Conclusion</a>	27



Au cours de cette présentation, le logo



t'indiques qu'il s'agit d'un lien internet

Bienvenue chez nous !





Nous sommes heureux de t'accueillir dans l'équipe !

Que tu sois licencié dans notre club ou simplement intégré sur le groupe WhatsApp, ce guide te donnera tous les renseignements nécessaires afin de pratiquer ta passion sur le massif du Mont d'Or en toute sécurité et avec respect.

# À propos de nous



L'association Trans Jura Vol Libre à été créée en 2001.

Chaque année, une cinquantaine de pilotes y sont licenciés.

**TRANS JURA VOL LIBRE** (N° FFVL 06049)

51 RUE DE L ETOILE

C/O LOVY GILLES

25370 LONGEVILLES-MONT-D-OR



[transjuravol libre@gmail.com](mailto:transjuravol libre@gmail.com)



[www.tjvl.fr](http://www.tjvl.fr)



[Instagram transjuravol libre](https://www.instagram.com/transjuravol libre)



Vol libre mont d'or



Okaz, cherche, vend, donne...



# Le bureau



- **Président :** Gilles LOVY dit "Gillou" [gilles.lov@orange.fr](mailto:gilles.lov@orange.fr) → 06 72 06 58 53
- **Vice-Président :** Julien BENETRUY dit "Igins" [julien.benetruy@hotmail.fr](mailto:julien.benetruy@hotmail.fr) → 06 86 50 14 21
- **Trésorier :** Olivier SCHERER [olivier.scherer@hotmail.fr](mailto:olivier.scherer@hotmail.fr) → 06 10 39 02 72
- **Secrétaire :** Luc LARROCHE dit "Lucky" [luc.larroche25@orange.fr](mailto:luc.larroche25@orange.fr) → 06 31 83 39 06
  
- **Sites de vol :** Marc DEVAUX dit Marcus [maarcdu25@hotmail.com](mailto:maarcdu25@hotmail.com) → 06 31 12 23 14  
Dominique PEREIRA dit "le Dom" [Katobebe@orange.fr](mailto:Katobebe@orange.fr) → 06 89 17 37 46
  
- **Comité Directeur :**
  - Bruno DEVEVEY [bruno.devevey@orange.fr](mailto:bruno.devevey@orange.fr) → 06 20 30 55 41
  - Eric LETOUBLON dit "Ricou" [eric.letoublon@wanadoo.fr](mailto:eric.letoublon@wanadoo.fr) → 06 88 24 06 24
  - Antoine LHOMME-CHOULET dit "Letoine" [lhommeantoine@orange.fr](mailto:lhommeantoine@orange.fr) → 06 73 10 62 79
  - Serge ORDINAIRE dit "Sergio" [serge.ordinaire@yahoo.fr](mailto:serge.ordinaire@yahoo.fr) → 06 09 11 88 63



# Nos objectifs et engagements



- Mettre tout en œuvre pour offrir aux pilotes la possibilité de pratiquer en sécurité (décors et attéros entretenus, mise à disposition de balises météo, etc...)
- Permettre aux pilotes de se licencier à la Fédération Française de Vol Libre
- Promouvoir le vol libre sur le secteur Mont d'Or en renvoyant une bonne image de notre sport
- Organiser des évènements pour les pilotes du club (sortie et journée Club, barbecue, etc...)
- Entretenir un bon relationnel avec les différents acteurs gravitant autour de nous (municipalités, station de Métabief, Communauté de communes, agriculteurs, etc...)

# Nos décollages



# Le décollage Nord

Il est situé sur la commune de Métabief au-dessus de la fameuse piste noire de la Renversée. Sensations garanties !

## Accès :

- A pied depuis la station en 30 minutes en empruntant le chemin de la vie
- En télésiège pendant les heures d'ouverture puis 15 min de marche
- En voiture avec un **ayant-droit** délivré par la commune de Métabief
- L'hiver à ski alpin, de randonnée ou raquettes à neige

Pour demander ton ayant-droit → uniquement par mail au [secretariat@metabief.fr](mailto:secretariat@metabief.fr)

Documents à fournir pour l'obtention sur <https://tjvl.fr/reglementations/> 

**Nous comptons sur toi pour demander ton ayant-droit en mairie de Métabief afin d'emprunter la route du Morond en toute légalité.**

**Sans autorisation, tu circules sans assurance dans un sens interdit !**

**Des verbalisations par la gendarmerie ont déjà eu lieu !**

**S'il y a des abus, l'autorisation renouvelée chaque année pourrait disparaître.**

# Le décollage Ouest

Situé sur la commune des Longevilles-Mont-d'Or, certains diront qu'il s'agit du plus beau déco de la région. Il offre une vue imprenable sur la vallée de Mouthe et le lac de Remoray.

Ce déco est équipé d'une balise Piou-Piou <https://www.openwindmap.org/PP348> 

La balise est démontée pendant la période hivernale

## Accès :

- À pied depuis les Seignots en 45 minutes en empruntant un sentier balisé par le Club
- En télésiège pendant les heures d'ouverture puis 10 min de marche
- En voiture depuis la route de Paradis avec un **ayant-droit** délivré par le Club uniquement à ses membres
- En voiture depuis la route du Morond avec l'ayant droit délivré par la commune de Métabief (voir sur la page du Décollage Nord pour les modalités)
- L'hiver à ski alpin ou randonnée

Pour demander ton ayant-droit pour la route de Paradis → uniquement par mail à [transjuravollibre@gmail.com](mailto:transjuravollibre@gmail.com)

## Documents à fournir pour l'obtention :

Licence TJVL en cours de validité  
Immatriculation de ton ou tes véhicules

# Le décollage Est

Qui ne connaît pas le Mont d'Or ?

Site touristique très apprécié de tous, il nous offre un panorama exceptionnel sur la plaine Suisse et la chaîne des Alpes.

C'est notre site avec le plus de dénivelé (env 600m)

Ce déco est équipé d'une balise → [https://balisemeteo.com/balise\\_mob.php?idBalise=38](https://balisemeteo.com/balise_mob.php?idBalise=38) 

La balise est démontée pendant la période hivernale

Merci de respecter l'Arrêté de Protection de Biotope du 15 février au 15 juin de chaque année

infos et plans [ICI](#) 

Accès :

- A pied depuis les Tavins en 1h30 env
- En voiture jusqu'au parking du Mont d'Or puis 10 min de marche
- L'hiver uniquement à ski de randonnée ou raquettes à neige

# Le Décollage Sud

Il est peu utilisé et réservé aux pilotes confirmés disposant d'une voile avec une bonne finesse.

Vachage très compliqué si tu n'arrives pas à passer la forêt !

## Accès :

- À pied depuis les Seignots en 50 minutes en empruntant un sentier balisé par le Club
- En télésiège pendant les heures d'ouverture puis marche de 5 min
- En voiture depuis la route de Paradis avec un ayant-droit délivré par le Club uniquement à ses membres
- L'hiver à ski alpin ou randonnée

Pour demander ton ayant-droit → uniquement par mail à [transjuravollibre@gmail.com](mailto:transjuravollibre@gmail.com)

## Documents à fournir pour l'obtention :

Licence TJVL en cours de validité  
Immatriculation de ton ou tes véhicules

# Nos atterrissages





## L'atterrissage des Seignots aux Longevilles-Mt-d'Or

C'est notre terrain d'atterrissage le plus utilisé.

Il est à privilégier lorsque l'herbe dépasse une quinzaine de cm de hauteur sur l'atterrissage de Métabief et des Goussons.

Gonflage autorisé sur ce terrain

→ zone de pliage 

# L'atterrissage Nord de Métabief

## ! ATERRISSAGE SENSIBLE !

Nous l'utilisons lorsque l'herbe mesure moins d'une quinzaine de cm et en hiver.

Gonflage interdit sur ce terrain  
Gonflage autorisé aux Seignots

- Terrain en pente, veiller à ne pas être trop long.
- Attention aux câbles des remontées mécaniques.
- Attention aux turbulences par vent fort.
- Des panneaux sont mis en place sur les décors Nord et Ouest ainsi que sur cet atterrissage lorsqu'il ne faut plus l'utiliser.
- Un message sur le groupe Whatsapp ainsi que sur le site internet vous en informe également.

→ [zone de pliage](#) 

Il est très important de respecter ces règles,  
nous comptons sur toi.

# L'atterrissage des Tavins



- Grand terrain pouvant être utilisé toute l'année.
- Attention aux turbulences créées par les déclenchements thermiques.
- Attention à la ligne électrique traversant le terrain côté Nord



zone de pliage



# L'atterrissage des Goussons aux Longevilles-Mt-d'Or



C'est un terrain plutôt destiné aux pilotes en formation et débutants.

Gonflage interdit sur ce terrain  
Gonflage autorisé aux Seignots

→ [zone de pliage](#) 

# Les coordonnées GPS des décors et attéros





→ [Déco Nord](#)

→ [Déco Ouest](#)

→ [Déco Est](#)

→ [Déco Sud](#)

→ [Attéro Nord Métabief](#) → [zone de pliage](#)

→ [Attéro des Seignots](#) → [zone de pliage](#)

→ [Attéro des Tavins](#) → [zone de pliage](#)

→ [Attéro des Goussons](#) → [zone de pliage](#)



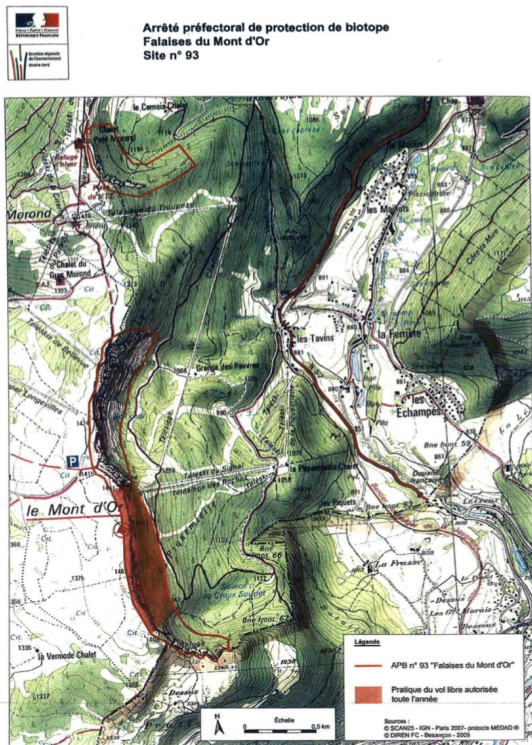
# L'arrêté de protection de biotope au Mont d'Or



# Arrêté de protection de biotope au Mont d'Or N°93



Interdiction de vol à moins de 150 m des zones indiquées pour la sauvegarde des espèces protégées.

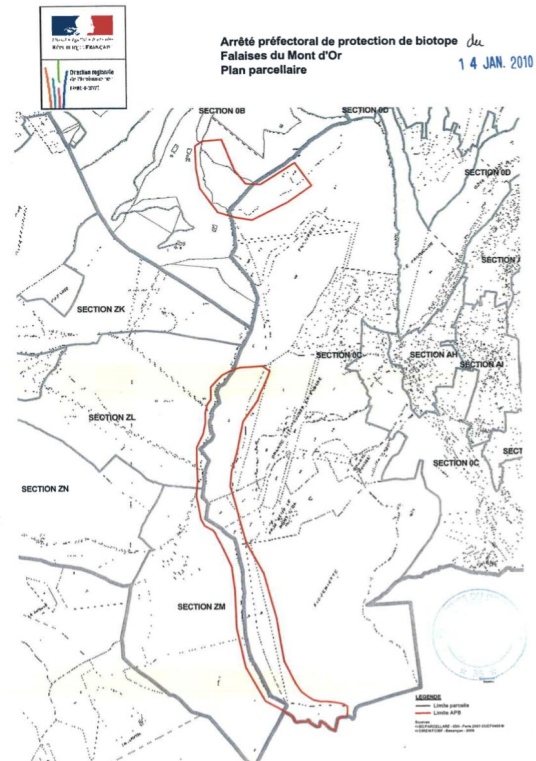


Chaque année  
du 15 février au 15 juin

Lien vers l'Arrêté de Protection de Biotope



(Mont d'Or page 177/178)





# L'espace aérien



Sers-toi des liens ci-dessous pour te renseigner sur les espaces aériens:



- <https://airspace.xcontest.org/app/overview>
- <https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/schedules>
- <https://www.skybriefing.com/fr/home> (DABS : Daily Airspace Bulletin Switzerland)

Il existe également 2 groupes Facebook concernant l'activation des R158 A et B et R45



- [Activation R158 a \(+1500 m\) et R158 b \(450 m/sol\)](#)
- [Zones R45 Doubs et Jura](#)

Les zones aériennes sur nos sites ou à proximité sont:

- R158A : vol sous 1520m AGL (Zone activable à tout moment 7j/7 et 24h/24)
- R45 S6.1 : vol interdit lorsqu'elle est active / non active vol sous 3510m.  
A noter qu'elle ne peut pas être activée les Jours Fériés sauf exercices particuliers faisant l'objet de SUPAIP ou de NOTAM
- TMA Geneve 4, vol sous 2900m (FL95)
- CTA Geneve Plateau/Jura: vol sous 3050m
- Infos sur le Réseau Très Basse Altitude RTBA [ICI](#) et [LA](#)



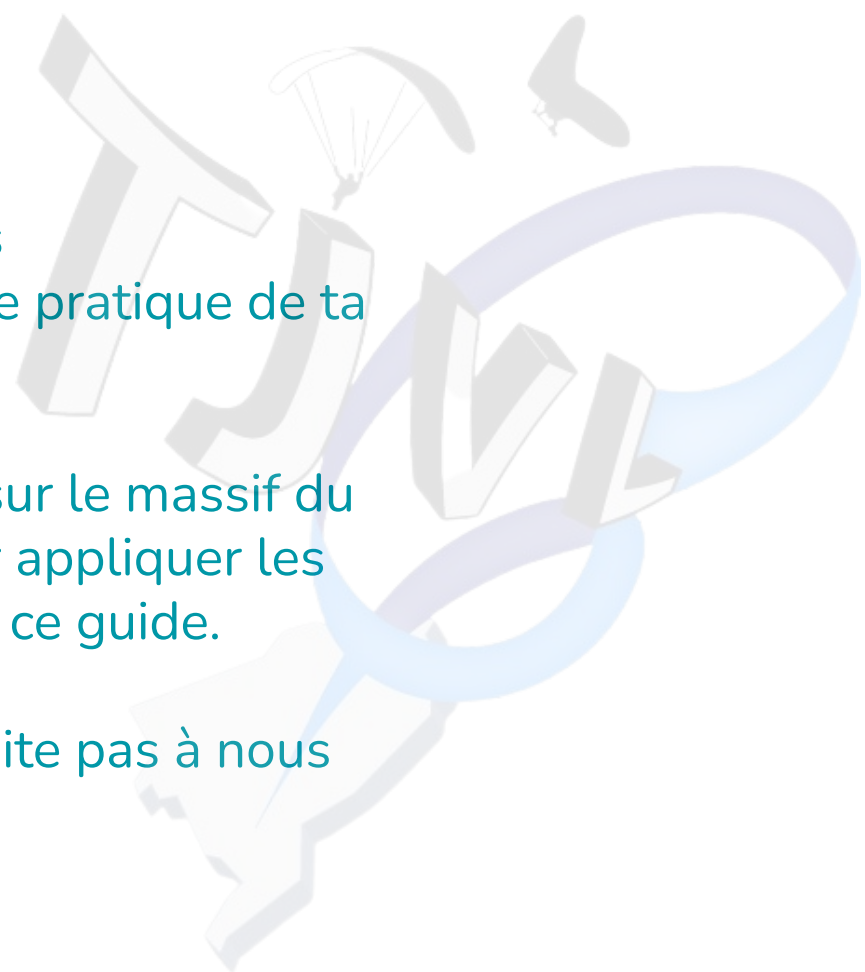
# Conclusion



Nous espérons t'avoir apporté tous les renseignements nécessaires à la bonne pratique de ta passion.

Pour assurer la pérennité du vol libre sur le massif du Mont d'Or, nous comptons sur toi pour appliquer les quelques règles simples décrites dans ce guide.

Si tu as la moindre interrogation, n'hésite pas à nous contacter.



Bons vols à toi



Copyright TJVL / version 1.0